Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île
Québec

CCSEHDAA du CSSPI

COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU CCSEHDAA
Rencontre tenue le 25 novembre 2024 à 18h30
En présentiel

PRÉSENCES

Représentant des parents :

Basque, Janelle	École Montmartre	
Cornu, Emmanuelle	École Belle-Rive	
Fatma, Elabid	Le Tournesol	
Fournier, Natacha	École secondaire de la Pointe-aux-Trembles (ESPAT)	
Kamel, Melha	Marc-Aurèle-Fortin	
Larivée, Nicole	École secondaire de la Pointe-aux-Trembles (ESPAT)	
Medjahed, Amel	Wilfrid-Bastien	
Monast, Benoit	St-Marcel	
Simard, Véronique	Daniel-Johnson	**Abs**
Tekelioglu, Derya	Denise-Pelletier	
Tessier, Marie-Andrée	Marc-Laflamme	
Verreault, Audrée	École secondaire de la Pointe-aux-Trembles (ESPAT)	

Présidente sortante :
Aline Forgues — école secondaire de la Pointe-aux-Trembles

Représentant du personnel de direction :
Abs

Représentant du personnel de soutien :
Geneviève Chicoine — école secondaire Henri-Bourrassa

Représentant du personnel professionnel :
Constantineau, Caroline
Bossous, Martine — **Abs**

Représentant du personnel enseignant :
Alary Catherine
Rivet Fannie

Observateur désigné par le Conseil d'administration du CSSPI :
Stéphane Vallée — Membre de la communauté — **Abs**

Personnes ressources :
Senez Isabelle — directrice réseau P-A-T/Mtl-Est et écoles spécialisées
Dumais Marie-Ève — directrice adjointe de réseau
Martel Geneviève — directrice adjointe de réseau
Leblanc Audrey — directrice adjointe de réseau

La rencontre débute à 18 h 32.

1. ACCUEIL ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Aline Forgues fait la lecture de l'ordre du jour et demande si des points sont à ajouter.

ORDRE DU JOUR PROPOSÉ
25 novembre 2024

1. Accueil et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du compte rendu de la rencontre du 15 mai 2024
3. Composition et rôle du CCSEHDAA
4. Présentation des membres
5. Mot de la présidence
6. Parole au représentant du comité de parents
7. Élections pour le CCSEHDAA 2024-2025
   - Présidence
   - Vice-présidence
   - Représentation comité parent
   - Substitut représentant comité parent
8. Parole au public
9. Bilan du budget de fonctionnement 23-24 et budget de fonctionnement 24-25
10. Règle de régie interne
11. Organisation des services de soutien aux élèves HDAA au CSSPI
12. Rapport des demandes de révision 23-24
13. Sujets à traiter cette année
14. Modification au calendrier
15. Divers
16. Clôture

L'adoption de l'ordre du jour modifié est proposée par Mme Nicole Larivée et appuyée par Mme Audrée Verreault.

2. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 15 MAI 2024

L'adoption du compte rendu de la rencontre du 15 mai 2024 est reportée à la prochaine rencontre qui aura lieu le 27 janvier 2025. Le compte rendu n'avait pas été remis aux membres dans les délais prescrits.

3. COMPOSITION ET RÔLE DU CCSEHDAA

Mme Forgues explique sommairement la composition du CCSEHDAA.

Comme prévu aux articles 185 et 186 de la LIP, le CCSEHDAA est composé de :

- 12 personnes représentant les parents d'élèves EHDAA désignés par le Comité de parents ;
- 2 personnes représentant le corps enseignant ;
- 2 personnes représentant le corps professionnel ;
- 2 personnes représentant le personnel de soutien ;
- 2 personnes représentant des organismes qui dispensent des services à des élèves HDAA ;
- 1 personne représentant les directions d'école ;
- La direction générale ou la personne qui la représente ;
- Le CA désigne également une personne observatrice pour faire le lien entre le CCSEHDAA et le CA.

En vertu de l'article 187 de la LIP, le CCSEHDAA est un comité non décisionnel institué par le CSSPI. Il a pour fonctions :

- De donner son avis au CSS sur la politique d'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ;
- De donner son avis au comité de répartition des ressources sur l'affectation des ressources financières pour les services à ces élèves ;
- De donner son avis au comité d'engagement pour la réussite des élèves sur le plan d'engagement vers la réussite.
- Le comité peut aussi donner son avis au CSS sur l'application du plan d'intervention à un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Les membres parents du CCSEHDAA représentent l'ensemble des parents d'élèves HDAA et expriment la vision et le questionnement de ceux-ci concernant les services offerts par le CSSPI. Le comité fait en sorte d'émettre des propositions, dans le but d'améliorer le quotidien des élèves qui vivent avec une difficulté, un trouble ou un handicap, et ce, quel qu'il soit. Le CCSEHDAA est un comité actif, qui souhaite sensibiliser tous les partenaires qui gravitent autour des élèves.

4. PRÉSENTATION DES MEMBRES

Un tour de table est fait pour que chacun des membres puisse se présenter.

5. MOT DE LA PRÉSIDENCE

Mme Aline Forgues prend la parole. Elle mentionne qu'il y a des formations gratuites qui sont offertes par des partenaires externes au CSSPI par exemple, l'institut des troubles d'apprentissages (ITA). Les parents peuvent s'inscrire sur leur site, vous recevrez des courriels et ils offrent des journées parents qui sont gratuites sur des sujets variés. Il y a aussi des formations qui sont offertes par la fédération des comités de parents du Québec (FCPQ). Ce sont des webinaires auxquels les parents peuvent directement s'inscrire. Ils ont aussi une page sur Facebook.

Aussi, chaque année, la FCPQ propose un forum de parents d'élèves HDAA. Les parents peuvent participer en ligne ou en présentiel. Il y a un ou deux parents du CSSPI qui participent à ces forums et ils transmettent au CCSEHDAA ou au Comité de parents les informations obtenues. Le prochain forum aura lieu le 12 décembre 2024. Madame Nicole Larivée est déjà inscrite et Mme Audrée Verreault se propose aussi.

6. PAROLE AU REPRÉSENTANT DU COMITÉ DE PARENTS

La parole est donnée à Mme Nicole Larivée. Il y a eu une première rencontre du comité de parents. Il y a eu un parent de l'école Le Tournesol qui ne comprenait pas son rôle au sein du Comité de parents et qui demandait d'avoir plus d'explications. Elle lui a suggéré de prendre contact avec Mme Fatma Elabid qui est représentante de la même école, mais qui fait partie du CCSEHDAA.

Mme Forgues prend la parole en tant que substitut comme représentante du comité de parents (CP). Elle dit que la première rencontre était pour élire les membres du comité exécutif du CP. Les parents du CP sont invités à assister aux rencontres du CCSEHDAA et les membres du CCSEHDAA sont aussi invités à se présenter lors des réunions du CP.

7. ÉLECTIONS POUR LE CCSEHDAA 2023-2024

- Présidence
- Vice-présidence
- Représentation comité parents
- Substitut
-

Chaque membre proposé ou qui s'est proposé a été nommé par acclamation, voici les nominations pour l'année scolaire 2024-2025.

- Présidence : Madame Melha Kamel
- Vice-présidence : Madame Amel Medjahed
- Représentation comité parents : Madame Nicole Larivée
- Substitut : Madame Audrée Verreault

À la suite des élections, Madame Kamel demande que Madame Forgues conserve le droit de parole pour la suite des points qui sont à l'ordre du jour.

8. PAROLE AU PUBLIC

Ne faisant plus partie du CCSEHDAA, Mme Forgues est maintenant un parent qui assiste en tant que public. Lors des années passées, les parents se disaient que quatre (4) réunions n'étaient pas suffisantes pour parler de certains sujets et que les parents aimeraient se rencontrer pour discuter entre eux dans un autre contexte. Mme Forgues et Mme Senez ont l'idée de faire des sous-comités seulement avec des parents qui pourraient se déplacer dans les écoles du Centre de services et qui invitent les parents à venir poser des questions en lien avec leurs enfants HDAA.

9. BILAN DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 23-24 ET BUDGET DE FONCTIONNEMENT 24-25

Ce budget de fonctionnement 2024-2025, d'environ 4 875 $, est composé de la façon suivante :

Repas	2 300 $
Déplacements	825 $
Congrès annuel	1 000 $
Congrès ITCA	750 $

Mme Senez explique les dépenses budgétées de 4 125 $ et les dépenses réelles de 3 908 $ pour l'exercice 2023-2024.

	BUDGET	RÉEL
Repas	2 300 $	2 032 $
Déplacements	825 $	448 $
Congrès annuel	1 000 $	1 428 $

Mme Senez prévoit des dépenses similaires pour cette année. Cependant, il y a eu un ajout au budget d'une dépense de 750 $ pour un congrès de l'ITCA. Lors de la confection du budget, il était prévu d'envoyer 5 membres à ce congrès, mais il y a eu une incompréhension avec l'inscription des membres des professionnels et les parents. Ce montant était réservé, mais il ne sera pas utilisé, car il n'y a plus de places disponibles pour ce congrès.

10. RÈGLE DE RÉGIE INTERNE

Mme Forgues explique que les règles de régie interne sont un code de conduite. C'est comment le comité doit se comporter.

Cette régie interne explique comment ce comité fonctionne, qu'est-ce que le CCSEHDAA, la composition des membres ainsi que leur rôle et responsabilité.

Il y a aussi des informations sur le nombre de rencontres, ce qui doit être indiqué dans les ordres du jour et les procès-verbaux. Elle mentionne qu'il est important d'aviser lorsqu'on prévoit être absent.

Le point 7.5 sur le décorum est un point très important. C'est une façon de fonctionner et c'est une manière d'être. Les membres doivent respecter en tout temps le décorum suivant lors des rencontres :

- Lever la main et attendre l'autorisation de la présidence ou de la personne désignée par celle-ci pour prendre la parole ;
- S'adresser à la présidence et non à un membre ou plusieurs membres en particulier ;
- Éviter de répéter le contenu des interventions précédentes et s'efforcer de soumettre seulement des faits pertinents à la proposition en discussion ;
- Ne pas prendre la parole sur une question lorsqu'elle est mise au vote par la présidence ;
- Respecter le temps alloué à son intervention (2 minutes par intervention) ;
- Respecter les autres membres du comité et le droit de parole de tous ;
- Être à l'écoute des autres.

11. ORGANISATION DES SERVICES DE SOUTIEN AUX ÉLÈVES HDAA AU CSSPI

Mme Isabelle Senez prend la parole pour présenter le modèle d'organisation pour le soutien des élèves ayant des besoins particuliers, de la classe ordinaire de l'école de quartier jusqu'à la classe de l'école spécialisée. Cette présentation est pour décrire les services ainsi que les structures permettant le soutien des EHDAA.

Le CSSPI est composé de plus de 8 500 employés. Elle comprend 41 écoles primaires, 9 écoles secondaires, 3 écoles spécialisées, 8 centres d'éducation aux adultes et 1 centre de services aux entreprises.

Les élèves à besoins particuliers sont une grande famille d'élèves. Nous pouvons parler d'élèves vulnérables, d'enfant ayant des plans d'interventions et d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Présentement, il y a 5,6 % des élèves du préscolaire, 19,2 % des élèves du primaire et 29,9 % des élèves du secondaire qui ont un plan d'intervention.

Elle indique que la politique de l'adaptation scolaire date de 1999. Elle est présentement en révision par le ministère de l'Éducation. La vision de cette politique reste toujours la même. Cette politique veut s'assurer que tous les élèves réussissent comme n'importe quel élève. La mission au Québec est la même soit, instruire, socialiser et qualifier. Cela se traduit pour les élèves par une réussite éducative qui doit se traduire différemment parce que les besoins et les capacités doivent être pris en compte pour tout ce qu'on met en place pour reconnaître la réussite des élèves. La reconnaissance de la réussite peut se faire de façons différentes.

Au CSSPI, il y a deux écoles désignées pour les élèves à mobilité réduite, 207 classes spécialisées avec une approche adaptée en fonction des limitations scolaires et 2 écoles spécialisées pour une clientèle TSA et DIM avec programme adapté et pour les troubles relevant de la psychopathologie. Il y a l'école le Tournesol qui a 28 groupes composés d'élèves TSA et DIM et l'école Marc-Laflamme/Le Prélude qui a 20 groupes pour des élèves ayant des troubles relevant de la psychopathologie.

Il y a aussi une panoplie de services visant à soutenir la réponse aux besoins des élèves ayant des besoins particuliers tels que : services professionnels, services des ressources enseignantes, orthopédagogues spécialisées (REOS), service des enseignantes-consultantes et des conseillères pédagogiques à l'adaptation scolaire.

Le modèle d'intervention des services professionnels est pour privilégier la présence des professionnels directement dans les milieux et de limiter le nombre d'écoles desservies par un même professionnel. L'orientation principale est l'inclusion et le maintien des élèves en classe ordinaire. Il y a une organisation graduée des réponses aux besoins des élèves dans une visée inclusive :

- Classe ordinaire
- Classe-ressource
- École désignée
- Classes spécialisées
- Écoles spécialisées

Elle mentionne les principaux partenaires externes soit les CIUSSS, les hôpitaux spécialisés, les Centres de réadaptation, les milieux de garde et les organismes communautaires.

Il y a présentement 312 classes spécialisées au CSSPI principalement pour desservir les élèves atteints du spectre de l'autisme (TSA)

12. RAPPORT DES DEMANDES DE RÉVISION 23-24

Mme Senez présente le rapport et mentionne que depuis le 28 août 2023, la façon de procéder pour une demande révision a été changée. Il y a eu l'adoption de la Loi sur le protecteur national de l'élève. Maintenant, un parent qui veut faire une plainte, ce n'est plus une demande de révision, mais doit plutôt procéder par une plainte. Il doit s'adresser tout d'abord au personnel de l'école, ensuite au responsable du traitement des plaintes puis ultimement au protecteur régional de l'élève.

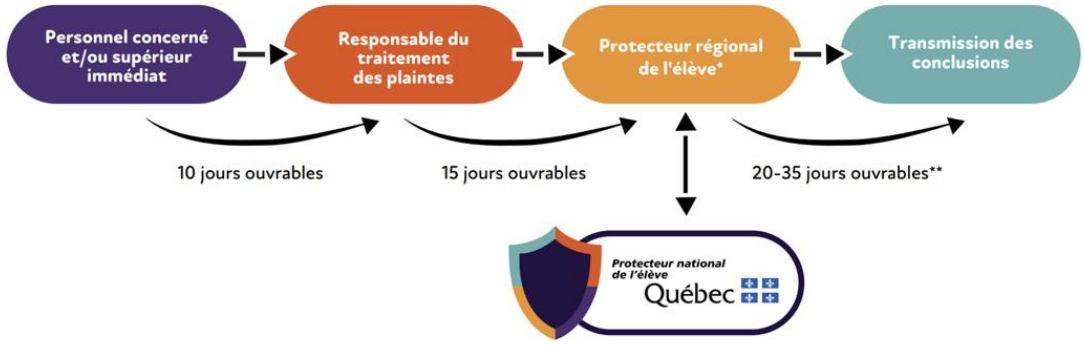

Pour l'année 2023-2024, il y a eu 11 plaintes qui ont été adressées au responsable du traitement des plaintes et réseaux du CSSPI. Sur ce nombre, 8 demandes ont été considérées non fondés, 1 était fondé et 2 qui était dans une zone grise. Ce n'était pas recevable, mais le CSSPI a quand même émis des recommandations.

Lorsqu'une plainte est jugée fondée, le CSSPI fait des demandes de correctifs à l'école et l'école apporte des corrections.

Si un parent est insatisfait de la décision du CSSPI, il peut recourir au traitement de plainte envers la Protectrice régionale de l'élève. Sur les 8 plaintes jugées non fondées par le CSSPI, 2 ont été référées à ce niveau. La protectrice a analysé ces 2 plaintes et elle les a jugées non fondés. C'est-à-dire que le classement et la démarche avaient été respectés.

13. SUJETS À TRAITER CETTE ANNÉE

Mme Senez donne des exemples de sujets qui ont été traités lors des années passées et les membres sont invités à ajouter des sujets qu'ils aimeraient être approfondis cette année. Pendant les deux dernières années, les sujets suivants avaient été abordés.

- Les codes de difficulté
- La modification à l'évaluation
- Le trouble du spectre de l'autisme
- Les troubles du langage
- Le plan d'intervention, J'ai mon plan
- La collaboration avec les partenaires de la santé et des services sociaux et PSII
- Soutien aux services de garde

Des sujets sont proposés et un vote est fait. Les résultats seront dévoilés lors de la prochaine rencontre.

- Les mesures d'adaptation en classe
- Les outils technologiques
- Parcours scolaire et voies qualifiantes
- TEVA
- La collaboration avec les partenaires de la santé
- Ressource pour les parents
- Trouble du spectre de l'autisme
- Plan d'intervention
- Soutien aux services de garde
- Travaux ou enjeux du CSSPI
- Programme développement innovation

14. MODIFICATION AU CALENDRIER

Mme Senez prend la parole pour proposer aux membres présents de modifier le calendrier des rencontres. Une rencontre était prévue le 23 janvier et elle a un conflit d'horaire, car elle représente le CSSPI à Québec à cette date. Finalement, après discussion, la prochaine rencontre aura lieu le lundi 27 janvier à 18h30 au Centre de services scolaires.

15. DIVERS

Il n'y a aucun point à divers.

16. CLÔTURE

Mme Aline Forgues propose la levée de la rencontre à 21 h 05.